



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme BERNARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. BROCHERIEUX)

Membres absents : Mme KOENDERS - M. BEKHTAOUI - M. AYACHE - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Tennis du Carrousel - Gratuité d'accès

M. DUPIRE, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville dispose, rue des Grandes Bergeries, derrière la piscine du Carrousel, de six courts de tennis, dénommés les «tennis du Carrousel».

L' étude des fréquentations annuelles (payantes et gratuites) de ces dernières années montre une réelle défection du public pour ce site sportif.

De 5 547 réservations en 2005, le site en a enregistré 2 991 en 2009 et 2 170 en 2010.

Par délibération du 15 mai 2004, le Conseil Municipal, conscient de la baisse de fréquentation de l'ensemble des courts de tennis, avait réduit les tarifs d'accès de 40 % afin de tenter d'endiguer ce phénomène. Les effets escomptés de cette mesure n'ont été que de courte durée puisque la défection du public s'est confirmée dès 2006, pour passer ainsi sous la barre des 3 000 locations ces deux dernières années.

Les courts du Carrousel, construits en 1978, ont été réalisés en dalles de béton poreux, dont certaines ne sont plus parfaitement alignées, ce qui entraîne un inconfort de jeu (faux rebond de la balle) pour les joueurs.

De plus, ce genre de revêtement n'est plus en adéquation avec la pratique actuelle du tennis, les joueurs préférant le confort et la particularité de la terre battue (huit courts au Parc des Sports et douze courts au lac Kir) ou la rapidité des surfaces synthétiques.

Ceci explique, en année pleine, que les courts de tennis du Carrousel ne soient utilisés qu'à 14,24 % de leurs potentialités. Ceci engendre un déficit d'exploitation important : en 2010, les recettes de la saison estivale, de juin à septembre, n'ont été que de 2 601,55 €, alors que les dépenses en personnel saisonnier nécessaire pour encaisser les locations se sont élevées à 9 953,60 €. En dehors de la

période estivale, les locations (677, soit 31 % du total annuel) sont encaissées par le personnel de la piscine du Carrousel située à proximité.

Dès lors, il convient de s'interroger sur le maintien d'un accès payant à ces courts, surtout lorsque l'on sait qu'en 2010, sur les 2 170 locations enregistrées, 669 ont été gratuites (clubs, dispositifs de l'animation sportive etc.).

Il faut rappeler également que deux courts du Carrousel ont déjà été transformés en 2004, l'un en mini-terrain de football en gazon synthétique, l'autre en terrain de beach-soccer. Ces aires de jeu sont en accès libre et leur succès auprès des jeunes du quartier ou des centres de loisirs ne se dément pas.

Ce sont les raisons pour lesquelles il est proposé d'instaurer la gratuité d'accès aux six courts restants des tennis du Carrousel.

Cette mesure sera applicable à compter du 25 mai 2011.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir:

- 1 - décider la gratuité d'accès aux courts de tennis du Carrousel ;
- 2 - dire que cette mesure entrera en vigueur le 25 mai 2011;
- 3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ